



Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick



Services pour les personnes âgées

La plupart des personnes âgées désirent rester à la maison de façon la plus indépendante possible malgré leur état de santé. Si c'est votre cas, le Programme extra-mural (PEM) peut vous aider à y arriver.

Le PEM fournit des services de soins de santé aux personnes âgées qui sont atteintes de diverses maladies ou maladies chroniques (long terme), qui souffrent de blessures ou qui ont besoin de soins palliatifs (fin de vie).

L'équipe du PEM travaillera en étroite collaboration avec vous, votre famille, vos soignants et votre médecin de famille/ infirmière praticienne afin d'identifier les objectifs et d'offrir des services de soins de santé coordonnés mieux adaptés à vos besoins.

Le PEM peut vous aider si...

- ✓ vous avez besoin d'aide pour surveiller et gérer une maladie chronique comme l'arthrite, une maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), le diabète et/ou la démence;
- ✓ votre situation vous mène souvent à l'hospitalisation et/ou visites au service d'urgence;
- ✓ vous tombez;
- ✓ vous prenez plusieurs médicaments et avez besoin d'aide pour comprendre à quel moment et de quelle façon les prendre;
- ✓ vous avez besoin de soins postopératoires;
- ✓ vous éprouvez des difficultés à exécuter vos tâches quotidiennes à cause de votre état de santé, que ce soit vous laver, vous habiller, préparer vos repas et marcher;
- ✓ votre famille et vos soignants ont besoin d'aide pour s'occuper de vous;
- ✓ vous avez besoin de renseignements pour organiser vos besoins en matière de soins de santé et pour trouver des services communautaires vous permettant de vivre chez vous en sécurité;
- ✓ vous avez besoin de soins en fin de vie à domicile.

Est-ce que je bénéficie d'une couverture?

Les services du Programme extra-mural (PEM) sont financés par le gouvernement et fournis par les membres du personnel du Programme extra-mural.

De quelle façon le PEM peut-il vous aider?

Chaque personne âgée a des besoins uniques en matière de soins de santé et peut avoir besoin d'aide d'un ou plus de prestataires de services du PEM. Par exemple:

Les **infirmières** peuvent vous aider à surveiller votre santé et vous aider à comprendre vos médicaments, ainsi que vous donner des renseignements et des traitements pour des problèmes de santé comme le diabète ou la gestion de la douleur et des symptômes en cas de cancer, entre autres. (Les infirmières sont là pour vous 24 heures sur 24, sept jours sur sept).

Les **thérapeutes respiratoires** peuvent vous aider à évaluer votre respiration. Ils peuvent aussi vous fournir des renseignements et vous aider avec le suivi ou la gestion des symptômes si vous souffrez d'une MPOC ou d'autres problèmes pulmonaires ou respiratoires.

Les **ergothérapeutes** peuvent vous aider à protéger vos articulations et conserver votre énergie si vous souffrez d'arthrite ou d'une MPOC, par exemple. Ils peuvent aussi recommander des modifications à apporter à votre domicile afin que les activités quotidiennes comme vous laver, vous habiller et manger deviennent plus sécuritaires.

Les **physiothérapeutes** peuvent vous fournir des renseignements et vous recommander des exercices d'équilibre et de renforcement qui diminueront vos risques de chute, réduiront la douleur et les raideurs que vous ressentez et amélioreront votre mobilité et votre sécurité.

Les **orthophonistes** peuvent vous fournir des renseignements et des traitements afin de faciliter la communication avec vos proches et de diminuer vos risques d'étouffement après un accident vasculaire cérébral, un traumatisme crânien ou un autre problème de santé.

Les **travailleurs sociaux** peuvent vous aider, vous et vos soignants, à traiter le stress lié à votre maladie, vos médicaments et/ou vos traitements.

Les **diététistes** peuvent vous aider à élaborer des plans nutritionnels en fonction de vos problèmes de santé (p. ex. : diabète, cancer, accident vasculaire cérébral). Ils peuvent aussi vous recommander des façons de réduire les risques d'étouffement, de déshydratation et de malnutrition.

Partenaires du PEM

Le PEM collabore avec le ministère du Développement social et d'autres organismes communautaires pour vous aider à coordonner les services dont vous avez besoin afin de favoriser votre sécurité et votre indépendance à domicile.

Comment a-t-on accès aux services?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les moyens dont nous pouvons vous aider, discutez avec votre médecin de famille, infirmière praticienne ou téléphonez au bureau du PEM de votre région.